



FR

CONSEIL DE DIRECTION
103^{ème} session
Rome, 8-10 mai 2024

UNIDROIT 2024
C.D. (103) 3
Original: anglais
avril 2024

Point n° 3 de l'ordre du jour : Rapports

b) Rapport sur la Fondation d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur les activités de la Fondation d'UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note de cette mise à jour et du Rapport sur les activités de la Fondation d'UNIDROIT</i>

I. INTRODUCTION

1. Créée en 1996, la Fondation d'UNIDROIT ("la Fondation") est une organisation néerlandaise à but non lucratif qui soutient la mission d'UNIDROIT. Le présent document i) rappelle brièvement les objectifs de la Fondation et sa structure de gouvernance (Partie II) et ii) fournit une mise à jour sur les activités récentes de la Fondation (Partie III et [Annexe I](#)).

II. OBJECTIFS ET GOUVERNANCE

2. Les objectifs de la Fondation d'UNIDROIT sont énoncés dans son Statut ¹. Le but de la Fondation est de soutenir les activités d'UNIDROIT dans le domaine du droit international uniforme et du droit comparé, et de promouvoir le développement du droit international uniforme. Elle peut, en particulier, faciliter et fournir un soutien pour: i) la recherche en matière de droit uniforme et de droit comparé et sa diffusion; ii) l'élaboration d'instruments internationaux, par l'étude, la recherche et la consultation internationale, et la promotion et la compréhension de ces instruments et activités, par des réunions, des cours, des conférences, des séminaires et des publications; iii) les bourses d'études, les bourses de stage et les bourses de recherche; et iv) la création et le développement de bases de données, de matériel de bibliothèque et d'autres systèmes et outils d'information destinés à soutenir et à rendre généralement accessibles ces activités de formation, d'étude et de recherche. L'article 2 du Statut précise que la Fondation peut entreprendre toute activité à caractère non commercial qui se rattache à ces objectifs ou qui peut contribuer à leur réalisation.

3. Lors de sa création, l'objectif principal de la Fondation était de soutenir financièrement UNIDROIT. Les principales sources de revenus de la Fondation étaient les recettes provenant de l'organisation d'événements et de la vente des Commentaires officiels à la Convention du Cap.

¹ Le Statut de la Fondation est disponible en anglais sur son site Internet: <https://unidroitfoundation.org/>.

4. La collecte de fonds reste l'objectif principal de la Fondation. Cependant, au fil des ans, la Fondation a mis à jour ses activités. Suite à la création de la Bourse Sir Roy Goode à UNIDROIT, à partir de 2020, les redevances provenant de la vente des Commentaires officiels à la Convention du Cap et de ses Protocoles sont versées directement à UNIDROIT². Par ailleurs, la collecte de fonds traditionnelle à des fins générales étant devenue difficile, l'accent a été mis sur l'obtention de donations à des fins ciblées (par exemple, des stages/bourses d'études, des concours d'essais, le financement de la Bibliothèque d'UNIDROIT). La Fondation soutient également les projets importants directement liés à la mission d'UNIDROIT.

5. La Fondation est placée sous la direction d'un Conseil d'administration, au sein duquel UNIDROIT est représenté. Conformément au Statut de la Fondation, le Conseil est composé, entre autres, de la Présidente et du Secrétaire Général d'UNIDROIT, et d'une ressortissante néerlandaise (actuellement la Professeure Carla Sieburgh, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT). Voir l'[Annexe II](#) pour la composition complète du Conseil. Le Conseil d'administration est assisté pour l'exercice de ses fonctions par des membres du Secrétariat d'UNIDROIT (M. William Brydie-Watson, Mme Myrte Thijssen, Mme Theodora Kostoula et Mme Benedetta Mauro).

III. ACTIVITÉS

6. Les activités de la Fondation intéressent les deux catégories thématiques suivantes: i) le développement économique et ii) la formation et la recherche.

7. En ce qui concerne le développement économique, la Fondation soutient actuellement trois projets importants réalisés sous les auspices du projet académique relatif à la Convention du Cap, notamment: i) le projet sur les Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement de registres électroniques ("le projet MPRE"); ii) le projet sur l'évaluation économique ("EE") de la réforme du droit commercial international; et iii) le projet sur la mise en œuvre et la conformité aux traités de droit commercial international ("le projet sur les traités"). Chacun de ces projets est entièrement financé par des donateurs et est complémentaire aux travaux d'UNIDROIT.

8. En ce qui concerne la formation et la recherche, la Fondation a obtenu un financement pour un projet visant à renforcer la bibliothèque d'UNIDROIT; dans le cadre de ses activités, elle gère l'[Association des Alumni d'UNIDROIT](#); contribue au financement du Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT³; et promeut les instruments et les activités d'UNIDROIT par l'organisation de concours d'essais liés au mandat d'UNIDROIT.

9. Pour plus de détails sur les activités les plus récentes de la Fondation, veuillez consulter l'[Annexe I](#).

IV. ACTION DEMANDÉE

10. Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note de cette mise à jour et du Rapport sur les activités de la Fondation d'UNIDROIT ([Annexe I](#)).

² La Fondation continue de recevoir des recettes provenant de la vente des Commentaires officiels via le système de paiement en ligne Stripe, qui sont versées chaque année à UNIDROIT pour soutenir le Fonds de Bourse Sir Roy Goode.

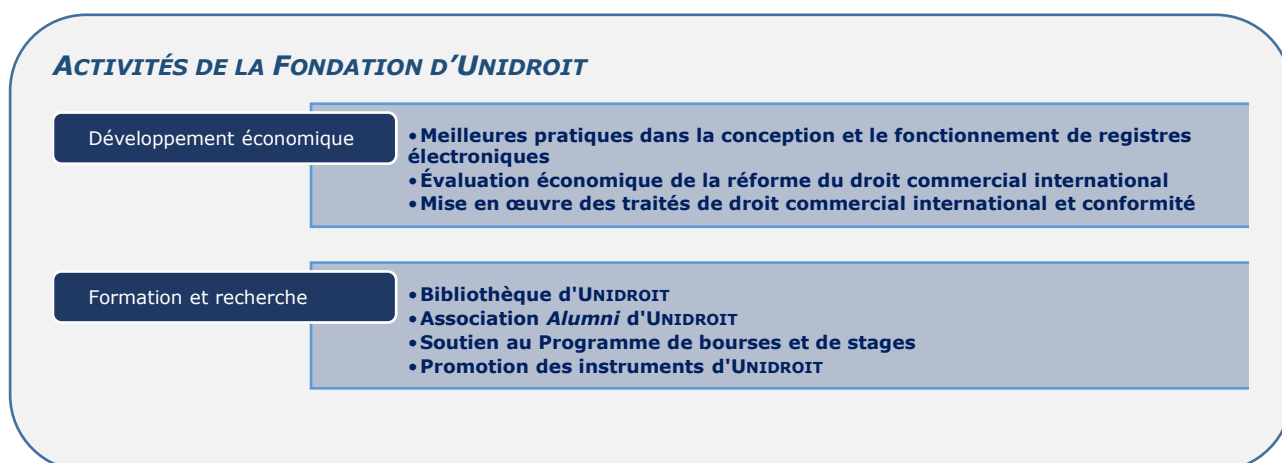
³ La Fondation contribue au financement du Programme de bourses et de stages d'UNIDROIT grâce aux fonds reçus par l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT, aux contributions des particuliers et aux frais généraux prélevés sur ses recettes.

ANNEXE I



Introduction

1. Le présent document résume les activités de la Fondation UNIDROIT au cours de l'année 2023 et des premiers trois mois de 2024, réparties en deux catégories thématiques comme illustré ci-dessous.



A. Développement économique

2. La Fondation d'UNIDROIT soutient trois projets importants, qui sont menés sous les auspices du [Cape Town Convention Academic Project](#) (CTCAP), un partenariat entre UNIDROIT et l'Université de Cambridge, avec le Groupe de travail aéronautique (GTA) comme commanditaire fondateur.

1. Meilleures pratiques dans la conception et le fonctionnement de registres électroniques

3. Le projet sur les Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement de registres électroniques ("le projet MPRE"), parrainé par Aviareto (le Conservateur du Protocole aéronautique de la Convention du Cap), identifie les meilleures pratiques politiques et techniques dans la conception et la mise en œuvre des registres électroniques. En 2021, un premier guide a été élaboré dans le cadre du projet MPRE, le [Guide on Best Practices for Electronic Collateral Registries](#). Les registres électroniques de garanties constituent un élément essentiel des systèmes modernes des opérations garanties, qui jouent un rôle clé dans le développement économique à travers le monde. La Convention du Cap fait référence à la nécessité de suivre les "meilleures pratiques" dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres. Toutefois, ces "meilleures pratiques" n'ont pas été définies par la Convention, et aucun paramètre international n'a été élaboré de manière

plus générale pour les registres généraux électroniques. Le projet MPRE, en adoptant une approche interdisciplinaire, visait à développer une norme technique dans ce domaine. Ce guide pourrait constituer un outil important pour les institutions impliquées dans la conception et le fonctionnement des registres de garanties.

4. En 2021, il a été décidé que le projet MPRE devait poursuivre ses travaux en vérifiant l'applicabilité des meilleures pratiques développées dans le cadre des registres électroniques de garanties à d'autres types de registres électroniques. Ainsi, le projet MPRE s'est concentré sur l'élaboration de bonnes pratiques pour les registres électroniques des entreprises. À cette fin, en septembre 2022, un sixième atelier organisé dans le cadre du projet MPRE a été organisé par l'Université de Cambridge et a permis d'examiner une structure préliminaire pour un futur Guide sur les registres électroniques des entreprises, et de discuter des questions relatives à la portée et aux différences entre les registres des entreprises et les registres des garanties.

5. Suite au sixième atelier, une consultante externe a été recrutée, Mme Ieva Tarailiene, chargée du projet en vue de la finalisation d'un Guide sur les meilleures pratiques pour les registres électroniques des entreprises. S'appuyant sur le Guide sur les registres électroniques de garanties et sur les travaux antérieurs, Mme Tarailiene a préparé un projet détaillé du futur Guide. Ce projet a été distribué au Groupe de projet MPRE avant son septième atelier, tenu les 13 et 14 février 2024, à Rome et en ligne. L'atelier a réuni 48 participants, dont 22 en personne, et a permis de présenter le projet de Mme Ieva Tarailiene et de réévaluer la portée, le contenu et la structure du futur Guide. Il a aussi permis d'examiner les 17 facteurs critiques de performance existants, dans le but d'identifier les éventuelles adaptations nécessaires dans le cadre des registres d'entreprises et de discuter des facteurs critiques de performance supplémentaires proposés. Enfin, l'atelier a permis de recueillir les contributions de diverses organisations nationales et internationales impliquées dans la conception et le fonctionnement des registres d'entreprises et d'examiner d'autres instruments internationaux dans ce domaine.

6. La prochaine réunion sur le projet MPRE se tiendra le 16 ou le 17 septembre 2024.

2. Évaluation économique de la réforme du droit commercial international

7. Le projet sur l'évaluation économique ("EE") de la réforme du droit commercial international a démarré en 2015 et vise à fournir des orientations sur la manière d'évaluer l'impact économique de la réforme du droit commercial international. À cette fin, le Groupe du projet EE a développé cinq variables, couvrant: i) l'impact direct des nouvelles règles introduites par la réforme du droit; ii) l'impact des nouvelles règles en tant que réseau; iii) l'impact systémique (indirect) de la réforme du droit, iv) l'application effective des nouvelles règles; et v) le coût de la création et de la transition vers les nouvelles règles.

8. En 2022, deux ateliers ont été organisés dans le cadre du projet EE. Le 10 mars 2022, un petit groupe d'experts a discuté d'un avant-projet de Guide préparé par le Secrétariat sur la base des informations et des expériences recueillies au cours des sessions précédentes et de recherches supplémentaires menées par le Secrétariat. Le 15 septembre 2022, le huitième atelier organisé dans le cadre du projet EE s'est tenu à Cambridge et en ligne. L'atelier a réuni 20 experts d'horizons divers et a bénéficié de présentations sur les évaluations réglementaires *ex ante* par des représentants de l'OCDE et de la Commission européenne. Après ces présentations, les discussions ont porté sur des aspects spécifiques du projet de Guide, avec des remarques liminaires du Professeur Oren Sussman (Université d'Oxford). Par ailleurs, le groupe a discuté d'une étude de cas sur une évaluation économique *ex ante* hypothétique concernant un éventuel Protocole maritime à la Convention du Cap.

9. Le neuvième atelier (restreint) du projet EE s'est tenu les 14 et 15 février 2024, à Rome et en ligne. Y ont participé douze experts ayant une formation juridique et économique. Les discussions

ont porté sur un projet actualisé du Guide sur le Cadre de l'évaluation économique de la réforme du droit commercial international, tel que préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT en coopération avec le Professeur Oren Sussman.

10. Les participants ont notamment examiné la présentation et la signification des cinq variables, le système de notation, la terminologie, le concept de coûts de transaction, l'identification du scénario de référence et les hypothèses pour la réalisation des évaluations économiques. Il a été convenu que le futur Guide se concentrerait sur les évaluations *ex ante*. Par ailleurs, le groupe a reçu une étude d'une analyse économique *ex-post* en relation avec la Convention du Cap et son Protocole aéronautique pour faciliter la comparaison avec l'approche suivie par le projet EE. Le groupe a également envisagé de modifier le titre du projet et de remplacer le terme "évaluation" par "analyse" afin de mieux refléter le but et la finalité du projet.

11. La prochaine réunion sur le projet EE se tiendra le 16 ou le 17 septembre 2024.

3. Mise en œuvre et conformité aux traités de droit commercial international

12. Suite à l'approbation par le Conseil d'administration de la Fondation d'UNIDROIT lors de sa 28^{ème} session en mai 2023, un nouveau projet a débuté sur la mise en œuvre et la conformité aux traités de droit commercial international (Projet sur les traités), avec le soutien financier du Groupe de travail aéronautique et d'Aviareto. Le projet sur les traités a pour but i) d'identifier et d'aider à résoudre les défis liés à la mise en œuvre des traités de droit commercial international et à la conformité à ces derniers, et ii) de fournir des orientations sur les meilleures pratiques.

13. Une session de planification relative au projet sur les traités a été organisée le 15 février 2024, à Rome et en ligne. La session a réuni douze participants et visait à déterminer le champ d'application du projet et à examiner l'approche à adopter. La session a permis d'élaborer une méthodologie de base en vertu de laquelle des experts de différents domaines du droit des traités aborderaient ces questions dans leurs domaines d'expertise. Cette approche faciliterait l'analyse comparative. Pour lancer ce processus, un questionnaire commun serait rempli par les experts et ferait l'objet d'un premier examen par un groupe de travail.

14. Le premier atelier du projet sur les traités se tiendra en janvier 2025 au Centre Lauterpacht de l'Université de Cambridge, collaborateur clé du projet.

B. Formation et recherche

15. Les activités de la Fondation en matière de formation et de recherche portent sur le soutien à la Bibliothèque d'UNIDROIT, au Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT et à la promotion des instruments d'UNIDROIT.

1. Projet de la Bibliothèque

16. En août 2022, la Fondation a conclu un accord avec la Fondation néerlandaise "Stichting Largesse" prévoyant une donation substantielle (200.000 euros) de cette dernière à la Fondation d'UNIDROIT pour l'amélioration de la Bibliothèque d'UNIDROIT (le Projet de la Bibliothèque). Ce projet consiste à: i) agrandir la Bibliothèque d'UNIDROIT en rénovant et en transformant les espaces de stockage en une annexe de la Bibliothèque; ii) acheter de la littérature juridique actualisée; et iii) numériser des sections prioritaires de la collection de la Bibliothèque.

17. En 2023, des travaux de rénovation ont permis d'agrandir la Bibliothèque en transformant d'anciens espaces de stockage en espaces de bibliothèque, qui accueillent également le nouveau Centre de droit nordique. Par ailleurs, la donation de *Stichting Largesse* est utilisée pour acheter de

nouveaux ouvrages et des livres électroniques et pour la numérisation d'une partie de la collection de la Bibliothèque.

2. Association des *Alumni* d'UNIDROIT

18. Créée en 2020, l'[Association des Alumni d'UNIDROIT](#) est une plateforme à l'usage des personnes qui ont été accueillies à UNIDROIT dans le cadre de son programme de bourses de recherche, de stages et de recherches indépendantes depuis 1993. L'Association offre aux *Alumni* l'opportunité d'échanger en ligne à l'échelle mondiale et d'être informés de l'actualité et des événements qui se tiennent à UNIDROIT.

19. Les membres de l'Association bénéficient d'une série d'avantages, notamment des bulletins d'information avec des mises à jour sur les activités d'UNIDROIT, des notifications sur les événements et conférences à venir organisés par UNIDROIT et ses partenaires aux quatre coins du monde et un accès à des groupes fermés sur Facebook et LinkedIn où ils peuvent échanger avec d'autres membres de l'Association ainsi qu'avec des membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

20. La cotisation annuelle est de 50 euros pour les avocats, juristes, et universitaires, et de 25 euros pour les jeunes professionnels et les étudiants (moins de 35 ans). Les recettes de l'Association servent à soutenir le Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT.

21. En mars 2024, l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT comptait 81 membres.

3. Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT

22. Depuis sa création, la Fondation a fait don de plus de 280.000 euros à UNIDROIT. Cette somme provient en grande partie des redevances des ventes des Commentaires officiels à la Convention du Cap et de ses Protocoles de Sir Roy Goode, qui en a gracieusement fait don à la Fondation.

23. En février 2023, la Fondation d'UNIDROIT a reçu une somme de 7.620 euros de l'Université d'Aston (Royaume-Uni) pour financer une assistante de recherche (Mme Ricci Appling) afin de mener des recherches sur la mise en œuvre de la Convention du Cap et de ses Protocoles en Afrique, pour une durée de 6 mois. Cette somme a été reversée ensuite à UNIDROIT en mars 2023. Par ailleurs, en mars 2023 et février 2024, la Fondation a fait don respectivement de 8.000 et 7.000 euros de ses fonds généraux pour soutenir le Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT.

24. Fin 2023, la Fondation a conclu un accord avec le cabinet d'avocats MadrugaBTW (Brésil) pour faciliter l'octroi d'une bourse à un chercheur en 2024. L'accord avec MadrugaBTW (qui prévoit une donation de 5.000 euros) permettra à un ressortissant brésilien de mener des recherches pendant deux mois au siège d'UNIDROIT à Rome. À cette fin, un [appel à candidatures](#) a été publié en décembre 2023, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée à la mi-février. Au moment de la rédaction du présent document, le processus de sélection est encore en cours.

4. Donation pour la création d'un Centre de droit asiatique

25. En mars 2024, la Fondation a conclu un accord de parrainage avec [Yingke Law Firm](#), l'un des plus grands cabinets d'avocats au monde, pour soutenir la création d'un centre juridique spécialisé dans les systèmes juridiques asiatiques. Les objectifs du Centre juridique seraient les suivants: i) promouvoir les travaux, les instruments internationaux et les projets d'UNIDROIT dans la région Asie-Pacifique et ii) renforcer les liens entre l'Asie et UNIDROIT. Ces objectifs seraient atteints par les activités suivantes: i) la traduction des instruments d'UNIDROIT dans les langues asiatiques; ii) la

fourniture de publications juridiques de la région Asie-Pacifique pour la Bibliothèque d'UNIDROIT; iii) le parrainage de juristes talentueux de la région Asie-Pacifique pour effectuer des séjours de recherche au sein de la Bibliothèque d'UNIDROIT; iv) le parrainage d'étudiants en droit talentueux de la région Asie-Pacifique pour effectuer des stages auprès d'UNIDROIT; v) le soutien financier aux experts juridiques de la région Asie-Pacifique pour participer aux projets, événements et autres activités d'UNIDROIT; vi) l'organisation d'événements de consultation et de promotion des projets et des instruments d'UNIDROIT dans la région Asie-Pacifique; vii) d'autres initiatives qui contribueraient à promouvoir les objectifs, les instruments internationaux et les projets d'UNIDROIT dans la région Asie-Pacifique et à renforcer les liens entre l'Asie et UNIDROIT.

5. Promotion des instruments d'UNIDROIT

26. Avec le soutien de l'[Institut de droit international](#) (IDI), la Fondation a organisé un Concours d'essai en 2022 sur le thème 'UNIDROIT et le développement durable'. Les personnes intéressées ont été invitées à soumettre leur texte en anglais – entre 2000 et 3000 mots – portant sur la façon dont les instruments d'UNIDROIT peuvent contribuer au développement durable et aider les pays à atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

27. Plus de 50 contributions ont été reçues. Les cinq meilleures contributions ont été présentées lors d'un [webinaire le 28 août 2023](#) et les trois premiers finalistes ont reçu un prix en argent.



28. L'ONG UROLA (United Rule of Law Appeal), affiliée à l'Institut de droit international, a généreusement accepté de financer un concours d'essai en 2024 sur le thème 'Trente ans des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international'. Le [concours a été lancé](#) le 19 janvier 2024. Les participants ont été invités à rédiger un essai portant sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT dans la pratique et sur leur rôle dans le développement du droit. La date limite de dépôt était fixée au 15 avril 2024 et le Secrétariat d'UNIDROIT, avec le soutien des membres du Conseil d'administration de la Fondation d'UNIDROIT, procèdera à leur évaluation. Comme à l'accoutumée, les trois meilleurs essais recevront

un prix en argent et un webinaire sera organisé pour permettre aux auteurs des cinq meilleurs essais de présenter leur contribution.

C. Divers

29. Le 9 mai 2023, le Conseil d'administration de la Fondation Unidroit s'est réuni pour sa 28^{ème} session. Au cours de cette réunion, le Conseil a approuvé i) le [Rapport annuel 2022](#), ii) les [Comptes annuels 2022](#), iii) le [Plan d'action 2024](#), et iv) le Budget 2023. Le Conseil a également examiné les activités de la Fondation depuis la 27^{ème} session en juin 2022 et a pris note de la mise à jour des activités d'UNIDROIT⁴. Le Conseil d'administration se réunira pour sa 29^{ème} session le 7 mai 2024.

⁴ Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil d'administration depuis la dernière session du Conseil de Direction d'UNIDROIT, à l'exception de M. Marco Nicoli qui a quitté ses fonctions de Conseiller auprès de la Fondation d'UNIDROIT.

ANNEXE II**Conseil d'administration de la Fondation :**

- Jeffrey Wool (*Président*)
- Don Wallace, Jr. (*Vice-Président*)
- Kurt Siehr (*Secrétaire*)
- Ignacio Tirado (*Trésorier*)
- Georges Affaki
- Claude Brandes
- Alban Caillemer du Ferrage
- Antonio De Palmas
- Marcello Gioscia
- Louise Gullifer
- Maria Chiara Malaguti
- Carla Sieburgh

Responsables de la Fondation :

- William Brydie-Watson
- Myrte Thijssen
- Théodora Kostoula
- Benedetta Mauro